

**MARCHE PUBLIC
DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE
PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS**

**BORDEREAU DES PRIX
(BP)**

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Préfecture de la Guyane / Direction générales des territoires et de la mer de la
Guyane

Objet de la consultation

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé relative
aux opérations d'entretien et de réhabilitation de chaussée du réseau routier national
de Guyane

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
A - PHASE CONCEPTION		
A-1	Ouverture et suivi du registre journal de la coordination Ce prix rémunère au forfait, l'ouverture et le suivi du registre journal de coordination durant la phase de conception et préparation de chantier comme indiqué au § 9-4-1 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Ce prix est valable pour toutes les catégories de coordination.	
A-1.1	Pour études de projet et DCE Le forfait (en toutes lettres) :	€
A-2	Assistance apportée au Maître d'ouvrage pour la mise au point des DCE Ce prix rémunère au forfait, la fourniture des éléments nécessaires à l'élaboration d'un DCE comme indiqué au § 9-4-4 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment : - la participation aux réunions d'avancée des études de DCE, - la production d'avis sur demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage dont l'avis final sur les dossiers d'études. Ce prix ne comprend pas la fourniture du PGCSPPS rémunéré par un prix de la série A-4	
A-2.1	Pour un chantier de catégorie 2 Le forfait (en toutes lettres) :	€
A-2.2	Pour un chantier de catégorie 3 Le forfait (en toutes lettres) :	€
A-3	Élaboration et mise en forme du PGCSPPS Ce prix rémunère à l'unité, la rédaction et fourniture d'un PGCSPPS comme indiqué au § 9-4-5 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment : - la participation aux réunions de mise au point du PGCSPPS, - les reprises suite aux avis des maîtres d'œuvre et d'ouvrage .	
A-3.1	PGCSPPS global pour un marché à bon de commande Ce prix est valable pour les catégories de chantiers 2 et 3 L'unité (en toutes lettres) :	€
A-3.2	PGCSPPS simplifié pour un chantier de catégorie 3 Il rémunère un PGCSPPS simplifié pour des chantiers de catégorie 3 présentant des risques particuliers tel que définit dans l'article R4532-52 du code du Travail. L'unité (en toutes lettres) :	€

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
A - PHASE CONCEPTION		
A-4	Constitution du dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage (DIUO) Ce prix rémunère à l'unité, la production d'un DIUO en cours de phase d'étude de projet ou de DCE comme indiqué au § 9-4-3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Ce prix est valable pour toutes les catégories de coordination.	
A-4.1	DIUO réalisé en phase projet L'unité (en toutes lettres) :	€
A-4.2	DIUO mis à jour en fin de travaux L'unité (en toutes lettres) :	€

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
B PHASE RÉALISATION		
B-1	Ouverture, compléments et suivi du registre journal de la coordination Ce prix rémunère au forfait, pour la durée du chantier, les compléments, mise à jour et suivi du registre journal comme indiqué au § 9-5-1 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.	
B-1.1	Pour un bon de commande d'un chantier de catégorie 2 Le forfait (en toutes lettres) :	€
B-1.2	Pour un bon de commande d'un chantier de catégorie 3 Le forfait (en toutes lettres) :	€
B-2	Mise à jour et suivi du PGCSPP Ce prix rémunère au forfait, pour la durée du chantier, les compléments, mise à jour et suivi du PGCSPP comme indiqué au § 9-5-2 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.	
B-2.1	PGCSPP global pour un bon de commande d'un chantier Ce prix est valable pour les catégories de chantiers 2 et 3. Le forfait (en toutes lettres) :	€
B-2.2	PGCSPP simplifié pour un chantier de catégorie 3 Il rémunère un PGCSPP simplifié pour des chantiers de catégorie 3 présentant des risques particuliers tel que définit dans l'article R4532-52 du code du Travail. Le forfait (en toutes lettres) :	€
B-3	Élaboration de la déclaration préalable Ce prix rémunère à l'unité la rédaction de la déclaration préalable, et sa transmission aux maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre et inspection du travail comme indiqué au § 9-5-3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.	
B-3.1	Pour chantier de catégorie 2 L'unité (en toutes lettres) :	€
B-4	Examen et approbation des PPSPS y compris inspections communes Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation des inspections communes et l'approbation des PPSPS des entreprises intervenant sur le chantier comme indiqué aux § 9-5-4 et 9-5-5 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Ce prix s'appliquera donc pour chaque entreprise fournissant un PPSPS. Il comprend notamment : - l'inspection commune avec l'entreprise, - l'analyse du PPSPS de l'entreprise , - la communication du PPSPS validé au maître d'ouvrage et au maître d'oeuvre.	

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
B PHASE RÉALISATION		
B-4.1	Pour un bon de commande d'un chantier Ce prix est valable pour les catégories de chantiers 2 et 3. L'unité (en toutes lettres) :	€
B-4.2	PPSPS simplifié pour chantier de catégorie 3 PPSPS simplifié pour des chantiers de catégorie 3 présentant des risques particuliers tel que définit dans l'article R4532-52 du code du Travail. Le forfait (en toutes lettres) :	€
B-5	Suivi du DIUO Ce prix rémunère à l'unité la production et les mises à jour du DIUO en cours de chantier comme indiqué au § 9-5-6 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment : - l'adaptation au fur et à mesure de l'évolution du chantier, - la fourniture d'un dossier définitif, - le présentation du dossier définitif en réunion.	
B-5.1	Pour chantier de catégorie 2 L'unité (en toutes lettres) :	€
B-5.2	Pour chantier de catégorie 3 L'unité (en toutes lettres) :	€
B-6	Réunions et visites de chantier pour la durée de la mission Ce prix rémunère à la demi-journée le temps consacré aux réunions de chantier et les visites du coordonnateur SPS sur le site selon la fréquence définie par le maître d'œuvre au démarrage de la prestation objet du bon de commande, comme indiqué au § 9-5-8 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment la production d'un compte rendu des visites de chantier et son envoi au maître d'œuvre et aux entreprises présentes sur le chantier.	
B-6.1	La réunion zéro Cette réunion comprend la vérification, sur site, de la prise en compte des réseaux sur le chantier et notamment l'examen des réseaux aériens. Pour un chantier éloigné jusqu'à 50 km de Cayenne La demi-journée (en toutes lettres) :	€
B-6.2	La réunion ou visite de chantier Pour un chantier éloigné jusqu'à 50 km de Cayenne L'unité (en toutes lettres) :	€

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
B PHASE RÉALISATION		
B-6.3	La réunion zéro Cette réunion comprend la vérification, sur site, de la prise en compte des réseaux sur le chantier et notamment l'examen des réseaux aériens. Pour un chantier éloigné de Cayenne entre 51 et 150 km La demi-journée (en toutes lettres) :	€
B-6.4	La réunion ou visite de chantier Pour un chantier éloigné de Cayenne entre 51 et 150 km L'unité (en toutes lettres) :	€
B-6.5	La réunion zéro Cette réunion comprend la vérification, sur site, de la prise en compte des réseaux sur le chantier et notamment l'examen des réseaux aériens. Pour un chantier éloigné de Cayenne au-delà de 150 km La demi-journée (en toutes lettres) :	€
B-6.6	La réunion ou visite de chantier Pour un chantier éloigné de Cayenne au-delà de 150 km L'unité (en toutes lettres) :	€
B-6.7	Plus-value pour réunion ou visite le week-end ou la nuit quel que soit l'éloignement du chantier visité Le forfait (en toutes lettres)	€
B-7	Plus-value pour chantier d'ouvrage d'art Ce prix rémunère au pourcentage la plus-value sur les prix B2 B4 B5 et B6 pour la réalisation de la mission de coordination SPS en phase de réalisation pour un chantier de réparation ou de réalisation d'un ouvrage d'art. L'application de cette plus-value sera soumise à la validation du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.	
B-7.1	Plus-value pour chantier d'ouvrage d'art Le pourcentage (en toutes lettres) :	 %

	C PHASE DE GARANTIE	
C-1	Coordination pendant la période de garantie Ce prix rémunère au forfait l'ensemble des interventions du coordonnateur durant la période de garantie de parfait achèvement du marché de travaux. Il comprend notamment : - les réunions et visites de chantier sur le site, quel que soit son éloignement - les avis sur dossiers et leur transmission au maître d'ouvrage et d'œuvre.	
C-1.1	Pour chantier de catégorie 2 Le forfait (en toutes lettres) :	€
C-1.2	Pour chantier de catégorie 3 Le forfait (en toutes lettres) :	€

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
D MISSIONS D'ASSISTANCE		
D-1	Plans de prévention	
D-1.1	Assistance ou élaboration, et mise en forme d'un plan de prévention Ce prix rémunère à l'unité l'assistance au maître d'ouvrage ou l'élaboration, et la fourniture d'un plan de prévention comme indiqué au § 9-6-1 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. L'unité (en toutes lettres) :	
D-1.2	Réunions et visite préalable sur site Ce prix rémunère au forfait pour chaque plan de prévention l'ensemble des réunions et visites de site nécessaire à son élaboration et présentation. Le forfait (en toutes lettres)	€
D-2	Prestations de formation	
D-2.1	Préparation d'une formation d'une demi-journée Ce prix rémunère à l'unité la préparation d'une demi-journée de formation comme indiqué au § 9-6-2 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment la mise au point du programme et des supports de formation. L'unité (en toutes lettres)	
D-2.2	Réalisation d'une demi-journée de formation au district de Cayenne La demi-journée (en toutes lettres)	€
D-2.3	Réalisation d'une demi-journée de formation délocalisée dans un Centre d'Exploitation et d'Intervention (CEI) La demi-journée (en toutes lettres)	€
D-3	Missions d'assistance	

N° Prix	Désignation	Prix unitaire H.T.en chiffres
D MISSIONS D'ASSISTANCE		
D-3.1	Assistance sur le traitement du plomb en phase conception et réalisation Ce prix rémunère à la demi-journée l'assistance au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre en phases de conception et de réalisation dans le cadre d'une opération en présence de plomb comme indiqué au § 9-6-3 du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières. Il comprend notamment : - La définition des reconnaissances complémentaires à réaliser avant les travaux, - La définition de la sous-section à considérer selon la réglementation en vigueur, - La définition des mesures particulières à prendre en compte dans le CCTP du marché de travaux ainsi que leur intégration dans le PGC, - La participation aux réunions à la demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, notamment avec l'OPPBTP, l'inspection du travail, la CARSAT ou tout autre organisme nécessaire à l'opération, ainsi que les entreprises de travaux, - Une mission de conseil auprès du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. La demi-journée (en toutes lettres)	€